

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit janvier à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 décembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-03

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE
RESEAUX EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R
SUR LA PERIODE 2021-2024**
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTI Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-03

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE RESEAUX EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R SUR LA PERIODE 2021-2024 **ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur un marché de travaux pour l'entretien de réseaux eaux usées sur le territoire de la CC2R sur la période 2021-2024 divisé en quatre lots, dont la date limite de remise des offres était fixée au 18 décembre 2020 à 12h00.

Pour le lot 1 – Secteur Nord, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

Entreprise	Code postal – Ville
Entreprise DONINI	82400 - Golfech
Entreprise Cousin Pradère SAS	82104 - Catelsarrasin
EUROVIA Midi-Pyrénées	82000 - Montauban

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation des fouilles, mesures de mise en sécurité du chantier (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant HT annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	DONINI	98 878.10€
2	EUROVIA Midi-Pyrénées	99 315.00€
3	Cousin Pradère	137 061.00

Le candidat DONINI obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 2 – Secteur Ouest, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

Entreprise	Code postal – Ville
Entreprise DONINI	82400 - Golfech
Entreprise Cousin Pradère SAS	82104 - Castelsarrasin
EUROVIA Midi-Pyrénées	82000 - Montauban

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation des fouilles, mesures de mise en sécurité du chantier (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant HT annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	DONINI	98 289.90€
2	EUROVIA Midi-Pyrénées	98 676.75€
3	Cousin Pradère	136 361.00€

Le candidat DONINI obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 3 – Secteur Sud, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

Entreprise	Code postal – Ville
Entreprise DONINI	82400 - Golfech
Entreprise Cousin Pradère SAS	82104 - Castelsarrasin
EUROVIA Midi-Pyrénées	82000 - Montauban

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation des fouilles, mesures de mise en sécurité du chantier (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant HT annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	DONINI	98 879.90€
2	EUROVIA Midi-Pyrénées	99 315.95€
3	Cousin Pradère	137 061.00€

Le candidat DONINI obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 4 – Secteur Est, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

Entreprise	Code postal – Ville
Entreprise DONINI	82400 - Golfech
Entreprise Cousin Pradère SAS	82104 - Castelsarrasin
EUROVIA Midi-Pyrénées	82000 - Montauban

La Commission des Plis s'est tenue le 28 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60%)
- Moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour chaque demande de travaux. Éléments fournis dans le mémoire technique. Seront appréciés les niveaux de qualification, de formation et/ou d'expérience des intervenants et la pertinence du matériel (20%)
- Méthodologie d'intervention explicitée dans le mémoire technique. Seront appréciées l'organisation des fouilles, mesures de mise en sécurité du chantier (20%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose d'utiliser la faculté de négociation afin de négocier les prix.

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 – Secteur Nord**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 2 – Secteur Ouest**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 – Secteur Sud**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 – Secteur Est**, d'utiliser la faculté de négociation afin de négocier les prix ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- **pour le lot 1 – Secteur Nord**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 – Secteur Ouest**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 – Secteur Sud**, d'attribuer le marché à l'entreprise DONINI pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 – Secteur Est**, d'utiliser la faculté de négociation afin de négocier les prix ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 8 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 janvier 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 13 JAN. 2021
Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 JAN. 2021

AR PRÉFECTURE

MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE RESEAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R SUR LA PÉRIODE 2021-2024 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_03

Date de la décision : 08/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210108-2021D1_1_2_03-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 13/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210108-2021D1_1_2_03-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 13/01/2021 09:11:07

Date d'envoi de l'acte : 13/01/2021 09:13:43

Date de réception de l'AR : 13/01/2021 09:18:34